

Compte-rendu séance du conseil municipal du 30 septembre 2020

Le conseil municipal d'Yville-sur-Seine s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Mme BIENFAIT-LOISEL Nadine, Maire.

Etaient présents : Hélène Sommella, Catherine Dechamps, Audrey Ernst, Jean-Pierre Guilmot, Patrick Lebosquain, Nicolas Lemesle, Nicolas Decaux, Alexandre Courchay, Marc Larchevêque.

Excusé : Sylvain Boulnois donne pouvoir à Marc Larchevêque.

Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section A3 située sur la commune de Mauny lieu-dit « la grande Boultière ».

Décision est prise pour l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée Section A3 située sur la commune de Mauny, au lieu-dit « La Grande Boultière » au prix de 3,84 le m2. Elle fût utilisée autrefois, comme décharge municipale et était mise à disposition des habitants d'Yville jusqu'au début des années 2000. L'objectif de cette acquisition, est d'en effectuer la réhabilitation paysagère. L'emprise nécessaire serait d'environ 2000 m2.

Un géomètre sera missionné pour mesurer précisément la surface à réhabiliter.

Les frais de géomètre et de Notaire seront à la charge de la commune.

Acquisition de la parcelle cadastrée section D34 lieu-dit « port d'Yville » d'une superficie de 518 m2.

Décision est prise pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section D 34 pour une contenance de 518 m² au prix de 2000 €.

Cette acquisition serait une opportunité stratégique car elle permettrait un accès à une rampe d'aspiration pour les véhicules de service incendie.

Les frais de géomètre et de Notaire seront à la charge de la commune.

Projet de travaux de nettoyage et de réhabilitation paysagère du site « ancienne décharge » .

Un devis sera demandé à l'entreprise locale « Presqu'île Terrassement » pour les travaux de nettoyage et de réhabilitation paysagère du site « ancienne décharge »

Restauration de deux statues, et cinq tableaux de l'église et transport par prestataires spécialisés en matière d'œuvre d'art.

Décision est prise pour la restauration des statues, des peintures et des tableaux se trouvant dans l'église de la commune :

- 2 statues en bois sont inscrites à l'Inventaire des Monuments Historiques et 5 tableaux dont 5 toiles et 1 cadre sont classés au titre des Monuments Historiques.

Pour les tableaux, la rénovation concerne la toile et le cadre.

Les devis retenus sont :

- Entreprise GIORDANI d'un montant de 15 454 € HT pour la restauration des 5 cadres et des 2 statues, avec dépose, transport et retour.
- Entreprise RENASCENTIS d'un montant de 33 040 € HT pour la restauration des 5 toiles.

Demandes de subventions seront faites auprès de l'Etat ainsi qu'auprès du Département

Travaux de réaménagement du parvis de la mairie .

Le devis de l'entreprise AC PAYSAGES est retenu pour un montant de 21 377,63 € HT.

Plan de financement :

| Cout travaux | Subv FSIC Métropole | Subv Département | Fonds propres |
|--------------|---------------------|------------------|---------------|
| 21 377,63 € | 5 344,41 € | 3 912,49 € | 12 120,73 |

Installation d'une bache à réserve d'eau incendie rue du village pour renforcement de la couverture en matière de sécurité.

Afin de renforcer la sécurité en matière incendie et d'accidents de matières dangereuses, le conseil municipal envisage d'installer une bache à réserve d'eau sur un terrain privé, en accord avec le propriétaire « Earl des Méandres » rue du village

Ce projet sera transmis à la Métropole ayant la compétence en matière de défense incendie.

Travaux à la Salle Polyvalente : travaux de nettoyage, révision de l'ensemble de la toiture et sécurisation du local à poubelles et remplacement de dalles.

Le devis de l'entreprise L'ARTISAN DU BATIMENT est retenu pour un montant de 19 740 € HT.

| Cout HT travaux | Subv FSIC Métropole | Fonds propres |
|-----------------|---------------------|---------------|
| 19 740 € | 3 948 € | 15 792 € |

Travaux à l'Ecole dans le cadre de la réhabilitation des sanitaires.

L'objectif est de réhabiliter les sanitaires avec une pose de faïence murale et carrelage au sol, afin d'assurer des mesures perfectibles d'entretien des locaux dans le cadre de la lutte contre la Covid-19. Décision est prise pour confier les travaux à l'entreprise L'ARTISAN DU BATIMENT pour un montant de 9880 € HT.

| Cout travaux | Subv FSIC Métropole | Fonds propres |
|--------------|---------------------|---------------|
| 9 880 € | 1 976 € | 7 904 € |

Convention avec la MJC de Duclair pour la période 2020-2023/activités culturelles mercredis et petites vacances.

Autorisation est donnée au maire pour signer la convention avec la MJC. Les enfants d'Yville âgés de 3 à 11 ans, peuvent participer aux activités culturelles chaque mercredis et petites vacances en la commune d'Anneville-Ambourville, dont l'organisation est assurée par la maison des jeunes de Duclair. La part communale par enfant et par jour est de 15 euros

Création d'un poste permanent à temps complet pour un emploi d'adjoint technique à compter du 9/11/2020.

Décision est prise pour le recrutement d'un agent contractuel à temps complet, sur le grade d'ADJOINT TECHNIQUE pour effectuer les missions d'entretien des espaces verts, des bâtiments et équipements publics, pour une durée d'un an, renouvelable.

Mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats.

Il est décidé de procéder à la télétransmission des actes de contrôle de légalité.

Accord est donné au maire pour signer :

- le contrat d'adhésion pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.
- la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de la Seine Maritime.
- le contrat de souscription pour obtenir un certificat électronique d'authentification.